



ACEFA | PROGRAMME D'AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DES EXPLOITATIONS FAMILIALES AGROPASTORALES

SECTEUR : AGRICULTURE & SECURITE ALIMENTAIRE

• Données contextuelles

La diversité des milieux naturels et des systèmes de production du Cameroun lui permettent de bénéficier d'un potentiel agricole considérable, faisant de l'agriculture une activité économique de premier ordre. Celle-ci emploie environ 60 % de la population active, en quasi-totalité au sein d'Exploitations Familiales Agricoles (EFA) dont la superficie moyenne est de l'ordre de 1,5 ha.

Pour répondre au défi de l'accroissement de la production agricole, qui constitue une des principales orientations du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) adopté en 2009, l'Etat camerounais soutient à la fois le développement équilibré de l'agriculture familiale et la promotion d'unités de production de taille plus importante. Cet appui se décline en réponses différenciées, qui tiennent compte de la complexité et de la diversité des conditions agroécologiques, des systèmes de production et des modalités de gestion foncière prévalant dans les différentes régions du Cameroun.

Le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), passé entre la France et le Cameroun, a permis d'accompagner depuis 2006 la transition vers une agriculture de seconde génération, capable de contribuer à la stratégie d'émergence du pays. Les financements mobilisés par l'AFD dans le cadre des deux premières phases du C2D, ont permis de bâtir les deux piliers fondamentaux d'une stratégie visant à accompagner une transition productive et inclusive des exploitations agricoles du Cameroun :

- mise en place d'un dispositif de conseil technicoéconomique aux EFA, permettant d'accompagner les agriculteurs dans les investissements nécessaires à cette transition (**Programme ACEFA**) ;
- rénovation du système de formation professionnelle dans le domaine agropastoral et halieutique, favorisant ainsi l'installation des jeunes et le renouvellement générationnel (**Programme AFOP**).

Actuellement, la troisième phase de financement du C2D ambitionne de consolider et pérenniser les deux dispositifs ACEFA et AFOP, notamment aux niveaux institutionnel et financier.

• Les trois phases d'ACEFA

1. 2008-2012 : phase « pilote » portant sur l'appui-conseil aux EFA, l'appui à la mise en œuvre de projets portés par les Groupements de Producteurs (GP) et par les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), et à l'amélioration des services rendus à leurs membres ;
2. 2012-2017 : phase de « déploiement » pour la poursuite des activités d'appui-conseil aux EFA, de financement, de gestion et de professionnalisation des GP et OPA, à l'échelle nationale, ainsi que la mise en place d'un Observatoire des EFA ;
3. 2017-2022 : phase de « pérennisation » qui vise à consolider les dispositifs mis en place au niveau national, ainsi qu'à transférer leur prise en charge par le gouvernement du Cameroun et les organisations professionnelles du secteur agricole.

DONNEES CLES DU PROGRAMME ACEFA

| | |
|-------------------------------|---|
| Pays bénéficiaire | Cameroun |
| Pays partenaire | France |
| Financements mobilisés | 201,5M€ Subvention C2D 73,7M€ Prêt AFD |
| Durée / Phasage | Phase 1 : 2008-2012 Phase 2 : 2012-2017 Phase 3 : 2017-2022 |

PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS

- Réseau de **2.000 conseillers** répartis sur les 58 départements du Cameroun
- 18.000 groupements de producteurs touchés, équivalent à **240.000 EFA accompagnées**
- Plus de 4.000 projets d'investissement collectifs financés, avec de forts impacts (revenus et retour sur investissement) pour les producteurs
- Création d'une plateforme nationale des OPA pour animer le dialogue avec l'Etat, et structuration d'instances de cogestion aux différents niveaux décentralisés (local, départemental, régional)

• Finalités et objectifs d'ACEFA

La finalité du programme est d'améliorer durablement la productivité et le revenu des exploitations agricoles camerounaises et de réunir les conditions pour toucher 1.000.000 d'EFA d'ici 2035.

Les objectifs spécifiques de la troisième phase en cours sont de : (i) améliorer la gestion technique et économique des exploitations (individuelles et collectives) et les capacités des organisations de producteurs à rendre des services à leurs membres ; (ii) promouvoir l'entrepreneuriat agricole et augmenter la production et la transformation dans les filières ; (iii) mobiliser l'Etat, la profession et les filières agricoles dans la gouvernance et le financement d'un dispositif de conseil pérennisé à l'horizon 2022.

• Résultats & impacts attendus

Pour la phase de consolidation et de pérennisation du programme (2017-2022), les principaux résultats attendus sont de : (i) toucher 350.000 exploitations familiales d'ici 2022 ; (ii) améliorer les systèmes de production des EFA, GP et OPA en favorisant l'investissement des producteurs dans leurs outils de production ; (iii) accompagner les OPA à intégrer une vision entrepreneuriale et jouer un rôle d'opérateurs dans les chaînes de valeurs (conseil et défense des producteurs) ; (iv) créer 20.000 emplois et un excédent brut d'exploitation (EBE) additionnel global de 25M€/an.

• Structuration de la phase 3 d'ACEFA

Le programme comprend quatre composantes :

1. Consolidation et amélioration du dispositif national de conseil agricole

- Massification et optimisation du dispositif de conseil afin de toucher un nombre croissant d'EFA, de GP et d'OPA.
- Cogestion du dispositif avec la profession agricole ;
- Internalisation de la formation initiale des nouveaux conseillers et la formation continue des conseillers en activité.

2. Financement des projets d'entrepreneuriat agricole et approvisionnement des filières

- Financement des GP : 600 projets accompagnés par le dispositif de conseil, montant entre 500.000 et 6M FCFA avec un apport bénéficiaire de 15% ;
- Financement des OPA : 50 projets d'OPA entre 5 et 30 M FCFA, avec apport de 30% minimum du montant total du projet en numéraire ;
- Optimisation du fonctionnement et gestion du risque fiduciaire.

3. Institutionnalisation et pérennisation du dispositif de conseil

- Renforcement de capacités des OP de base ;
- Renforcement de capacités des OPA spécialisées par filière ;

- Institutionnalisation du dispositif par la création de l'agence nationale de conseil à l'horizon 2022 en impliquant les pouvoirs publics et la profession agricole.

4. Coordination, pilotage, programmation et communication

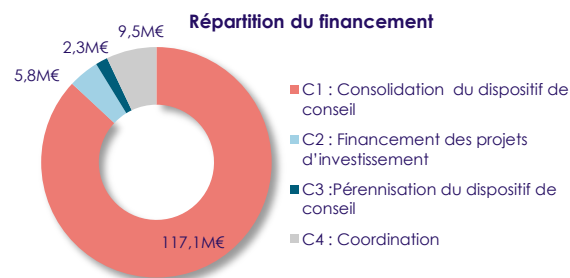
Le dispositif de coordination mis en place par ACEFA sera maintenu et adapté aux nouvelles fonctions développées par le programme.

• Mode opératoire

La mise en œuvre du programme est assurée par une Coordination nationale et ses déconcentrations à l'échelle du territoire, sous la tutelle des ministères de l'agriculture et du développement rural (MINADER) et de l'élevage, des pêches et des industries animales (MINEPIA), dans la continuité des deux premières phases du programme ACEFA. La composante de pérennisation permettra d'identifier les modalités de transfert de ces fonctions (pilotage, coordination, contrôle fiduciaire) à une institution pérenne (de type Agence) mise en place à l'issue du programme. Le Programme couvrira les 10 Régions et les 58 départements que compte le territoire du Cameroun.

• Financement

Le coût total de la phase 3 du programme est de 141,7M€, avec une prise en charge dégressive par les fonds C2D, à hauteur de 95 M€. La contribution de l'Etat s'élève à 46,7M€.



| CONTACTS

Siège de l'AFD à Paris :

Zacharie MECHALI
Responsable Equipe Projet au sein de la Division ARB
mechaliz@afd.fr

Agence de Yaoundé :

Caroline ONANINA
Responsable Pôle Agriculture, Développement Rural et Environnement
onaninac@afd.fr

Coordination du projet :

Pierre Blaise ANGO
Coordonnateur national
angqpb@yahoo.fr